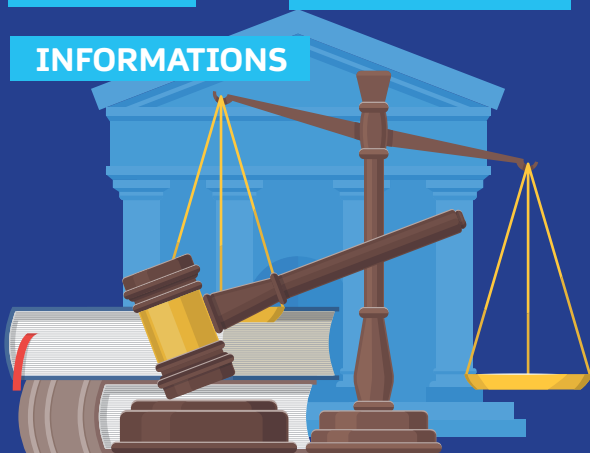

LA MAISON de JUSTICE et du DROIT Champigny-sur-Marne

CONSEIL

ORIENTATION

INFORMATIONS



LIEU D'ACCUEIL GRATUIT & ANONYME



LES 4 MISSIONS PRINCIPALES de la Maison de Justice :

L'accès au droit

Vous y trouverez les informations dans les domaines du droit de la famille, du droit du travail, du droit du logement, du droit de la consommation... Et, sur rendez-vous, des consultations avec des avocats, et juristes spécialisés. Un accueil spécifique est réservé aux jeunes de moins de 25 ans.

L'aide aux victimes

Vous êtes victime d'une infraction pénale ? Vous trouverez dans ce lieu un accueil, une écoute, un soutien, ainsi que des informations prodiguées par un juriste spécialisé, ainsi que le suivi de la plainte.

Deux types d'accompagnement sont possibles :

- ▶ Les victimes sont reçues par un juriste et orientées suivant leur besoin
- ▶ Les victimes sont soutenues jusqu'à l'audience par un accompagnement physique et psychologique dans le cadre du bureau d'aide aux victimes du Tribunal de Grande Instance de Créteil

 ACCUEIL, soutien, accompagnement

 SUIVI de plainte

 ÉCRIVAIN public

 ACCÈS au droit

 SOUTIEN jusqu'à l'audience

 à votre ÉCOUTE

La résolution alternative des conflits

Pour des petits litiges d'ordre civil (consommation, voisinage, logement, famille), des acteurs peuvent vous proposer une solution à l'amiable pour tenter de résoudre un conflit. Il est aussi possible d'obtenir le règlement à l'amiable de différends avec l'administration ou les organismes sociaux.

Une justice de proximité

La Maison de Justice et du Droit travaille sous l'autorité du Tribunal de Grande Instance de Créteil.

Elle peut vous remettre les formulaires administratifs (dossier d'aide juridictionnelle, requête au Juge des affaires familiales...).

Le Conciliateur de Justice peut également être présent à la Maison de Justice et du Droit pour le règlement amiable de litiges civils.

Sur convocation du Procureur de la République, des rappels à la loi suite à un délit (conduite sans permis, vols...) se tiennent à la MJD.

LES INTERVENANTS à votre écoute

DES INTERVENANTS SPÉCIALISÉS vous informent, orientent, mais n'assurent pas de suivi de dossier

- ▶ **Ecrivain public**
- ▶ **ADIL 94** (Agence départementale d'information au logement)
- ▶ **CIDFF 94** (centre d'information des droits des femmes et des familles)
- ▶ **Léo Lagrange** (juriste en droit de la consommation/droit bancaire/droit des assurances)
- ▶ **Point d'accès au droit des jeunes** (information pour les moins de 25 ans)
- ▶ **Avocats du Barreau du Val de Marne** : avocats spécialisés en droit des étrangers et avocats spécialisés en droit du travail

Résolution amiable des conflits

- ▶ **Délégué du Défenseur des Droits** (litige avec une administration, discriminations ou non-respect des droits de l'enfant)
- ▶ **Permanence d'information sur la Médiation Familiale**
- ▶ **Conciliateur de justice**

Accueil et aide aux victimes

- ▶ **Permanence d'aide aux victimes sur RDV**, compétent pour l'information et le suivi des victimes d'infractions, informations pénales.

La Maison de Justice et du Droit

est une structure judiciaire de proximité implantée à Champigny-sur-Marne. C'est une institution proche des habitants, facile d'accès qui permet à toute personne de s'informer sur ses droits et obligations.

C'est une structure de coopération entre le Ministère de la Justice et les villes de Champigny-sur-Marne (à l'origine de la création), Nogent-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Bry-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Villiers-sur-Marne, le Plessis-Tréville et Chennevières-sur-Marne.

UNE QUESTION JURIDIQUE ?

La Maison de Justice et du Droit vous informe :

« Mon mari ne me verse plus de pension alimentaire depuis 6 mois. Comment faire ? »

« Je voudrais devenir français ? Comment faire ? »

« Je suis en congé maternité et mon entreprise veut me licencier. A-t-elle le droit et comment réagir ? »

Informations pratiques



MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

15 rue Albert Thomas
94500 Champigny-sur-Marne
Téléphone : 01 45 16 18 60
mail : mjd.champigny-sur-marne@justice.fr

Ouverture au public

(accueil physique et téléphonique) :
lundi de 12h à 18h30
mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
jeudi et vendredi de 9h à 12h

Permanence téléphonique :

vendredi de 14h à 17h

ACCÈS PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

- **RER A**
Arrêt Champigny-St-Maur (10 minutes à pied)
- **BUS**
Lignes 116, 208a, 208b, 306, 108, 110

Impression - Le réveil de la Marne - Visuel : Shutterstock. 10 000 ex. / juillet 2018



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE